

GIOVANNI BUTTARELLI
CONTRÔLEUR ADJOINT

M. Hans JAHREISS
Chef d'administration
Fusion For Energy (F4E)
c/ Josep Pla, n°2
Torres Diagonal Litoral,
Edificio B3
ES - 08019 Barcelona

Bruxelles, le 11 mai 2012
GB/DH/mch/ D(2012) 972 C 2012-0246

Objet: Notification en vue d'un contrôle préalable, dossier 2012-246 (procédure de sélection pour le système de stages d'études et gestion du système)

Monsieur,

Nous avons examiné les documents que Fusion for Energy (F4E) a envoyés au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) concernant la notification en vue d'un contrôle préalable sur le traitement de données à caractère personnel en rapport avec la procédure de sélection pour le système de stages d'études de F4E. Ces traitements sont soumis au contrôle préalable du CEPD puisqu'ils impliquent l'évaluation des aspects de la personnalité des candidats – leur aptitude à exercer les fonctions du poste pour lequel la procédure de sélection et de recrutement a été organisée –, comme le prévoit l'article 27, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 45/2001. L'article 27, paragraphe 2, point a) («les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté») peut être considéré comme une base supplémentaire. En effet, comme indiqué dans votre notification, des certificats médicaux peuvent être traités en cas de maladie ou d'accident pendant le stage d'études.

L'aspect lié à la protection des données de la sélection du personnel est abordé dans les orientations¹ que le CEPD a publiées concernant les procédures de recrutement du personnel

¹ Les orientations sont disponibles sur le site web du CEPD dans la section «Supervision», sous la rubrique «Lignes directrices». Le CEPD a en outre publié un avis conjoint en date du 7 mai 2009 (dossier 2009-0287), qui se trouve également sur son site web.

au sein des institutions et organes de l'Union européenne. Par analogie, les orientations du CEPD s'appliquent à la sélection des étudiants.

Dans le présent dossier, F4E indique, dans sa lettre, que sa procédure est conforme aux orientations et qu'il applique pleinement les recommandations comprises dans les orientations.

Après avoir examiné les divers documents fournis par F4E, nous avons conclu que les traitements effectués dans le cadre de la sélection et de la gestion des étudiants semblent être conformes au règlement.

Nous tenons à vous remercier pour votre coopération dans cette affaire et vous informons de notre décision de clôturer ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression des mes salutations distinguées.

(signé)

Giovanni BUTTARELLI

Cc: M. Radoslav HANAK, délégué à la protection des données (F4E)